

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 avril 2018 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 29/03/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET		Monsieur GALINEAU	
Monsieur COMBILLET	-	Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS		Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD		Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET	X	CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIBE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	X	Monsieur DARQUEST		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur QUERION	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOULAN		Madame GRACIA	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur JAUBLEAU	
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur BLAIN	X	Monsieur SAINQUANTIN	
CDC du Cubzaguais				CDC du Canton de Blaye			
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur GRANCHERE	Ex	Madame GUINAUDIE		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	Ex	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Monsieur CARREAU	Ex	Monsieur IMBERT	
Monsieur FAMEL		Monsieur TABONE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIEYEVILLE					

Accusé de réception en préfecture
055 255306617-20180404 2018 12-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusée ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Madame HARDY, Conseillère Départementale de la Gironde (canton de Libourne)
 Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde (canton de Fronsac)

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 04 avril 2018, 30 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
 033-253306617-20180404-2018-12-DE
 Date de télétransmission : 09/04/2018
 Date de réception préfecture : 09/04/2018

DELIBERATION N° 2018 - 12

Objet : Autorisations de Programme/Crédits de Paiement 2018

Rapporteur : Monsieur DELAVIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-10 en date du 04 avril 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018.

Considérant que le SMICVAL compte actuellement 7 Autorisations de Programme en vigueur.

Considérant que comme chaque année, il convient de mettre à jour les crédits de paiement en tenant compte des crédits utilisés les années antérieures, pour les AP/CP suivantes, les crédits non utilisés seront basculés sur les CP 2018 sans modifier le montant total de l'autorisation de programme.

1 - Modification d'une Autorisation de Programme : Construction des nouveaux vestiaires et bureaux

Le 5 juillet 2017, l'Assemblée Générale du SMICVAL a voté la répartition des crédits de paiement des travaux de construction de nouveaux vestiaires et de bureaux en 2017, pour un montant total de l'opération de 921 500 € TTC.

Sur les 11 lots de ce marché, le SMICVAL n'a pas réalisé la réception définitive n° 9 pour deux raisons :

- mauvaise application de la résine sur le sol du couloir, local annexe et la salle de réunion
- résultat insatisfaisant sur l'évacuation des eaux de 2 douches dans le vestiaire homme.

Dernièrement, la résine a été refaite dans les pièces concernées et des travaux sont programmés pour résoudre le problème d'évacuation d'eau. Pour ce titulaire, 95 % de montant du lot a été payé.

Il convient de prolonger l'autorisation de programme d'une année afin de régler le solde de ce prestataire après la levée des réserves et de modifier la répartition des crédits de paiements.

L'échéancier des crédits de paiement figure dans le tableau ci-après :

Postes de Dépenses	CP 2016 en TTC	CP 2017 en TTC	CP 2018 en TTC	TOTAL en TTC
Maître d'œuvre	45 452,63 €	13 707,37 €		59 160,00 €
TRAVAUX	8 230,92 €	817 014,27 €	1 170,00 €	826 415,19 €
MOBILIER		25 460,15 €		25 460,15 €
AAPC	864,00 €			864,00 €
Total des dépenses/an	54 547,55 €	856 181,79 €	1 170,00 €	911 899,34 €

2 - Modification d'une Autorisation de Programme : Nouvel équipement de Vayres

Le 31 mai 2017, l'Assemblée Générale du SMICVAL a voté la répartition des crédits de paiement pour la construction d'un nouvel équipement à Vayres pour un montant total de l'opération de 2 062 482 € TTC.

Le Smicval Market est terminé, le montant total de cette opération s'élève à 2 023 429€ TTC.

Cependant une partie du montant des travaux d'accessibilité issus de la convention tripartite entre la CALI, le Conseil Départemental et le SMICVAL n'a pas été réglée.

Il est proposé de prolonger l'autorisation de programme d'une année et d'inscrire les crédits de paiement sur 2018 pour payer ce dû, à savoir : 15 075 €.

Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception en préfecture : 09/04/2018

L'échéancier des crédits de paiement figure dans le tableau ci-après :

		2011 à 2016 Réalisé TTC	2017 réalisé TTC	2018 TTC	TOTAL
AAPC+ annonces légales		4 796.49 €	864,00 €		5 660,49 €
Bornage + demande préalable de division + frais notariés et frais relatifs au terrain		6 399.13 €			6 399,13 €
Maître d'œuvre +natura 2000		171 404.58 €	2 820,02 €		174 224,60 €
TRAVAUX	Etude de sol géotechnique	19 300.84 €	- €		19 300,84 €
	Contrôle technique	8 221.20 €	4 426,80 €		12 648,00 €
	SPS	504 €	3 360,00 €		4 567,25 €
	Assurance DO (2%)	3078.89 €	3 300,00 €		5 675,64 €
	Travaux	1 078 988,45 €	338 294,69 €		1 417 283,14 €
	Raccordements	5 175,94 €			5 175,94 €
	Accessibilité		21 750,00 €	15 075,00 €	36 825,00 €
	Mobilier		63 222,41 €		63 222,41 €
	Equipement (caissons, armoire...)	1 525,39 €	270 920,97 €		272 446,36 €
Total des dépenses/an		1 299 394.91 €	708 958,89 €	15 075,00 €	2 023 428,80 €

3 - Modification d'une Autorisation de Programme : Acquisition de conteneurs enterrés.

Le 31 mai 2017, l'assemblée générale a voté la modification d'une APCP pour l'acquisition de conteneurs enterrés pour les communes du syndicat pour un montant total de 346 000 € TTC.

Sur la commune de Saint André de Cubzac, les opérations de génie-civil pour la réalisation des fouilles dans le centre-ville ont pris du retard et certaines implantations de conteneurs enterrés prévus sur l'année 2017 seront été réalisées en 2018. Ce dispositif sera mis en service en juin 2018.

Pour la ZAC Bois million, l'implantation des conteneurs enterrés suit la commercialisation des tranches et les prochaines ne seront livrées qu'en 2019.

La commune de Saint Denis de Pile construit actuellement un immeuble dans son centre-ville et souhaite que le service de collecte des déchets ménagers s'effectue via des conteneurs enterrés.

La commune de Saint-Emilion souhaite regrouper et étendre un ilot de conteneurs enterrés à proximité de la gare.

Il convient de prolonger l'autorisation de programme d'une année et de modifier la répartition des crédits de paiements.

L'échéancier des crédits de paiement figure dans le tableau ci-après :

Postes de Dépenses	Réalisé 2016 en TTC	Réalisé 2017 en TTC	CP 2018 en TTC	CP 2019 en TTC	TOTAL DES CP en TTC
CONTENEURS ST ANDRE	68 547,60 €	57 688,80 €	25 080,00 €	68 550,37 €	219 866,77 €
CONTENEURS Autres	- €	- €	55 200,00 €	70 357,23 €	125 557,23 €
AAPC	576,00 €				576,00 €
Total des dépenses/an	69 123,60 €	57 688,80 €	80 280,00 €	138 907,60 €	346 000,00 €

4 - Modification d'une Autorisation de Programme : Mise en conformité des Pôles Recyclage

Le 5 juillet 2017, l'Assemblée Générale du SMICVAL a voté la répartition des crédits de paiement pour la mise en conformité des Pôles Recyclages pour un montant total de l'opération de 9 612 704 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180404-2018-13-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018

Les travaux de la phase 2 sont en cours, il convient de mettre à jour les crédits de paiement en tenant compte des crédits utilisés les années antérieures, les crédits non utilisés seront basculés sur les CP 2018, le montant total de l'autorisation de programme reste inchangé.

Le nouvel échéancier des crédits de paiement figure dans le tableau ci-après :

Postes de Dépenses	2014 à 2016 réalisé en TTC	2017 réalisé en TTC	2018 en TTC	2019 en TTC	TOTAL en TTC
AMO déclaration de travaux + DPC + dossier ICPE	59 700,00 €	13 071,00 €	45 233,55 €		118 004,55 €
Contrôle technique (base estimation 1,5%)	16 319,99 €	3 748,48 €	29 835,60 €	11 352,00 €	61 256,07 €
SPS (base estimation 0,75%)	4 032,00 €	924,00 €		5 500,80 €	10 456,80 €
Travaux phase 1	1 771 871,24 €	8 083,62 €			1 779 954,86 €
00 Remise en état du terrain de Vayres (dépollution)		13 923,12 €	21 225,52 €		35 148,64 €
Etude de sol, frais de raccordement		12 095,40 €	42 465,09 €		54 560,49 €
Travaux Phase 2 tranche 1 St Gervais, St Mariens, St Seurin, Libourne B, St Denis.		128 823,42 €	3 724 190,78 €		3 853 014,20 €
Travaux Phase 2 tranche 1 Equipements / Mobilier			67 122,00 €		67 122,00 €
Travaux Phase 2 tranche 2 Vérac, Coutras, Saint Paul, Saint Aubin de Blaye La Roche Chalais, Libourne CTM, Plateforme Haute-Gironde				3 578 730,39 €	3 578 730,39 €
Aléas de chanier (-de2% des travaux restants)			46 356,00 €		46 356,00 €
AAPC (projet > 1M€)	2 592,00 €	864,00 €	3 780,00 €	864,00 €	8 100,00 €
Total des dépenses/an	1 854 515,23 €	181 533,04 €	3 980 208,54 €	3 596 447,19 €	9 612 704,00 €

5 - Création d'une Autorisation de Programme : l'acquisition de véhicules lourds 2018-2019

Au vu de l'état du parc roulant vieillissant et de l'activité habituelle du SMICVAL, il est prévu un plan d'investissement pluriannuel afin de couvrir les besoins récurrents de renouvellement des véhicules. Aussi il est prévu au BP 2018 d'acheter 4 BOM d'occasion, un ensemble FMA, une remorque d'ampliroll, un compacteur.

Et de commander également dans une nouvelle APCP, 3 véhicules neufs avec livraison et fin de paiement sur 2019 :

- **Une BOM bicompartimentée 26 T** pour la collecte des déchets en porte-à-porte en Libournais, pour un montant de 265 000 € TTC :
- **Un camion grue** pour collecter les bornes d'apport volontaire sur le territoire en libournais, pour un montant de 263 000 € TTC :
- **Une BOM 19 T en trémie basse** pour la collecte des déchets en porte-à-porte à Libourne, pour un montant de 200 000 € TTC :

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de **728 000 € TTC** :

Postes de Dépenses	CP 2018 en TTC	CP 2019 en TTC	TOTAL en TTC
BOM 26 T (265 000 € TTC) A BOM de (265 000 € TTC) préfecture 063-2532065-17-20-180404-2018-12-DE	66 250,00 €	198 750,00 €	265 000,00 €
Camion grue (263 000 € TTC)	65 750,00 €	197 250,00 €	263 000,00 €
BOM 19 T B SE (200 000 € TTC) Date de réception préfecture : 09/04/2018	50 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €
Total des dépenses/an	182 000,00 €	546 000,00 €	728 000,00 €

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter les propositions ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (30 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) et dont 1 procuration, décide :

Article 1 :

De modifier les 4 Autorisations de Programme suivantes :

- * Construction des nouveaux vestiaires et bureaux,
- * Nouvel équipement de Vayres,
- * Acquisition de conteneurs enterrés,
- * Mise en conformité des Pôles Recyclage.

comme décrites ci-dessus.

Article 2 :

De créer l'Autorisation de Programme concernant l'acquisition véhicules lourds 2018 - 2019, comme décrite ci-dessus.

Article 3 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

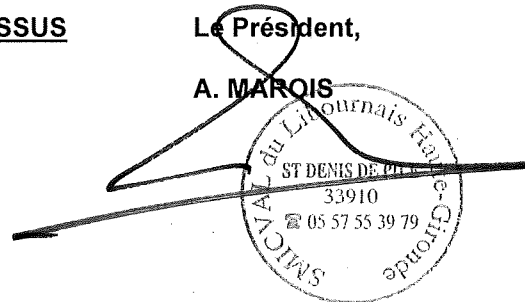
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 avril 2018

Le Président,

A. MAROIS



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180404-2018-12-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018